|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité administratif et juridiqueSoixante‑quinzième sessionGenève, 31 octobre 2018 | CAJ/75/12Original : anglaisDate : 11 octobre 2018 |

Exposé conjoint de la CIOPORA et de l’AIPH sur l’écart minimal

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

 À sa soixante‑quatorzième session tenue à Genève les 23 et 24 octobre 2017, le Comité administratif et juridique (CAJ) est convenu d’inviter la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée (CIOPORA) et l’Association internationale des producteurs de l’horticulture (AIPH) à présenter conjointement un exposé sur l’écart minimal à sa soixante‑quinzième session qui se tiendra à Genève le 31 octobre 2018[[1]](#footnote-2). L’exposé présenté par la CIOPORA et l’AIPH a été publié dans la section du site Web de l’UPOV consacrée à la soixante‑quinzième session du CAJ.

 Le CAJ est invité à examiner l’exposé conjoint de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée (CIOPORA) et de l’Association internationale des producteurs de l’horticulture (AIPH) sur l’écart minimal.

[Fin du document]

1. Voir le paragraphe 46 du document [CAJ/74/10](http://www.upov.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=44404) “Compte rendu”. [↑](#footnote-ref-2)